



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 66^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC
TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2022 EN WEBDIFFUSION**

9.2 Approbation de la rémunération de la présidente

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit, propose la résolution suivante :

ACTUALISER la rémunération de 5 % pour la présidence pour l'exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, de la façon suivante :

Pour l'année du mandat :	1 ^{er} mandat de 3 ans – 80 %	2 ^e mandat de 3 ans – 90 %	3 ^e mandat de 3 ans – 100 %
Allocation de base versée à la présidence du conseil	126 000 \$	141 750 \$	157 500 \$
Autre avantage	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Total	131 000 \$	146 750 \$	162 500 \$

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

Signé à Montréal le 19 décembre 2022

Josée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre